

SECRETARIAT GÉNÉRAL

AGENCE GÉNÉRALE DE
RECRUTEMENT DE L'ÉTAT

DÉPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 03 FEV 2015

15.009 /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un concours direct sur mesures nouvelles de recrutement de **(174) Professeurs des lycées et collèges de l'enseignement technique et professionnel** pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (MESS), dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes à pourvoir se répartit par filière et par spécialité ainsi qu'il suit :

Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 174 places

Professeurs des lycées et collèges de l'enseignement technique et professionnel :

Niveau de recrutement : **Licence ou Ingénieur des travaux**

N° d'ordre	Filières	Spécialités	Nombre de postes
1	Génie mécanique	Construction mécanique	14
2		Fabrication mécanique	14
3		Mécanique générale	06
4	Génie électrique	Electronique	18
5		Electrotechnique	18
6	Maintenance	Maintenance industrielle	16
7		Froid et climatisation	12
8	Génie civil	Bâtiment /construction	16
9		Topographie	14
10	Comptabilité - gestion	Comptabilité - gestion	08
11	Droit	Droit/législation	05
12	Informatiques	Informatique	10
13	Statistique –informatique–économie	Statistique –informatique–économie	20
14	Technique de vente et de commercialisation	Technique de vente et de commercialisation	03
	Total		174

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2015, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

Sont autorisés à prendre part à ce concours, les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

EMPLOI	Spécialités	NIVEAU DE RECRUTEMENT
		LICENCE OU INGENIEUR DES TRAVAUX DANS LES FILIERES DE FORMATION SUIVANTES
Professeurs des lycées et collèges de l'enseignement technique et professionnel	Construction mécanique	Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en génie mécanique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Fabrication mécanique	Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en génie mécanique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Mécanique générale	Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en Mécanique générale ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	Electronique	Diplôme de licence ou ingénieur des travaux en génie électrique option électronique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Electrotechnique	Diplôme de licence ou ingénieur des travaux en génie électrique option électrotechnique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Maintenance industrielle	Diplôme de licence ou ingénieur des travaux en maintenance industrielle ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Froid et climatisation	Diplôme de licence ou ingénieur des travaux en génie industriel ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Génie civil /Bâtiment/ - construction	Diplôme de licence ou ingénieur des travaux en génie civil option bâtiment et travaux publics ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Génie civil /Topographie	Diplôme de licence ou ingénieur des travaux en génie civil option topographe ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Comptabilité - gestion	Licence en sciences économiques et de gestion ou en finance comptabilité ou d'ingénieur des travaux en gestion ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	Droit/législation	Licence en sciences juridiques et politiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	Informatique	Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en Génie informatique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
Statistique-informatique-économie	Licence en statistique-informatique-économie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent	

B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale , datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : **du 04 au 14 février 2015** ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialitécoef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture généralecoef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

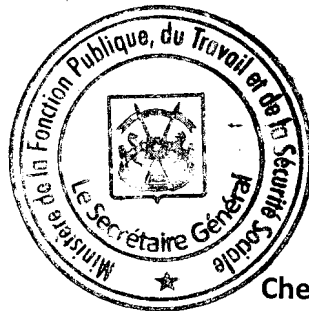
Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double les photocopies légalisées de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et affectés dans les régions.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Koudbi SINARE

Chevalier de l'Ordre National